

92 de la loi de l'audition, en vertu duquel le Gouvernement est tenu de saisir la Chambre, dans un délai de quinze jours après l'ouverture de la session, d'un état des taxes remises et autres renseignements de même ordre. Je n'ai pas pu découvrir un état de ce genre.

L'hon. A. B. COPP (secrétaire d'Etat): Voilà une semaine ou deux que ces relevés ont été déposés en Chambre.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: J'ai été aux renseignements et on m'a dit le contraire. Je me suis adressé à un des départements chargés de préparer ces états et j'ai cru comprendre qu'ils seraient déposés en Chambre d'ici quelques jours.

L'hon. M. COPP: Ils le sont depuis une semaine ou deux.

COMMISSIONS ROYALES

L'hon. M. MANION: Voilà une semaine ou deux la Chambre ordonna le dépôt d'un relevé indiquant le nombre des commissions royales créées par le Gouvernement. J'ignore quel département serait chargé de dresser cet état, que je n'ai pas encore vu.

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat): Cette question fut convertie en ordre pour la production de documents. Il en fut de même d'une question posée par l'honorable député de Winnipeg, je crois. Les renseignements voulus seront communiqués à la Chambre sous peu.

ORDRES DE LA SESSION DE 1924

Le très hon. M. MEIGHEN (chef de l'opposition): Non seulement le Gouvernement n'a pas déposé un grand nombre d'ordres adoptés au commencement de la session actuelle mais il en reste encore plusieurs de la session dernière. Le Gouvernement n'a pas encore trouvé moyen de s'y conformer. J'en ai une liste d'au moins une demi-douzaine proposés par des honorables députés de ce côté de la Chambre; sans doute y en a-t-il d'autres venant des autres groupes de la Chambre. On est porté à croire qu'une année suffirait pour compiler ces renseignements dont quelques-uns surtout sont très simples.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Ce retard n'a pas été voulu. Je vais faire mon possible pour communiquer à la Chambre les renseignements demandés.

MODIFICATION DE LA LOI DES BANQUES

M. FORKE: Je demande au premier ministre (l'hon. Mackenzie King) ou au ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) si le Gouvernement a l'intention de saisir la Chambre d'un projet de loi donnant suite aux modifica-

[L'hon. sir Henry Drayton.]

tions proposées à la fin de la dernière session par le comité permanent de la banque et du commerce; et alors, quand ce bill sera-t-il déposé?

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): La question est à l'étude et je crois que le Gouvernement donnera suite aux conclusions du comité.

LE CREDIT AGRICOLE

M. SPENCER: Le Gouvernement veut-il nous dire quand il a l'intention de présenter à la Chambre un projet de loi concernant le crédit agricole?

L'hon. J. A. ROBB (ministre intérimaire des Finances): J'ai déjà dit à la Chambre que nous attendions le docteur Tory à Ottawa cette semaine.

2^e LECTURE D'UN PROJET DE LOI D'INTERET PRIVE

M. CHEVRIER (Ottawa) propose la 2^e lecture du projet de loi (bill n° 20) concernant un brevet appartenant à la "Concrete Surfacing Machinery Company".

Il ajoute: Il s'agit de renouveler un brevet. Je crois comprendre qu'en vertu des dispositions de la loi des brevets de 1921—chapitre 44, article 4—ce brevet était bon jusqu'au 10 janvier 1922. On m'a aussi laissé entendre que les propriétaires avaient négligé de fabriquer après cette date et de payer les droits la seconde fois. On me dit également que d'après les dispositions de la loi des brevets, on peut faire renouveler le brevet en s'adressant au Parlement. C'est cette demande qui est faite aujourd'hui.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député a indiqué deux bonnes raisons à l'encontre de la 2^e lecture de ce projet. Il devrait nous en donner à l'appui du contraire.

M. CHEVRIER: Si je comprends bien, lorsqu'on propose la 2^e lecture d'un projet de loi, la Chambre n'entre habituellement pas dans les détails; le projet est renvoyé à un comité qui l'examine et qui décide s'il y a lieu de le rapporter.

(La motion est adoptée sur division et le bill est lu une deuxième fois.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu oralement sont indiquées par un astérisque.)

L'ELEVATEUR N° 2 A VANCOUVER

L'hon. M. STEVENS demande:

1. Qui a préparé les plans de l'élevateur n° 2, Vancouver, et à combien l'ingénieur en a-t-il estimé le prix?
2. A-t-on demandé des soumissions pour les travaux de construction, et dans l'affirmative, de quelle manière?